



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

**Rectorat**

**Division Académique de la  
Formation et du développement  
professionnel  
(DAFOR)**

**Jurys académiques du 1<sup>er</sup> degré**

Affaire suivie par

Julie NGUYEN

01 57 02 67 80

Mél

juryacad@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco

94010 Créteil cedex

Web [www.ac-creteil.fr](http://www.ac-creteil.fr)

Le recteur de l'académie de Créteil

**Vu** le code de l'éducation ;

**Vu** le décret n° 90-680 du 1er août 1990 modifié portant statut particulier des professeurs des écoles ;

**Vu** le décret n° 94-874 du 07 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics ;

**Vu** le décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

**Vu** l'arrêté du 12 mai 2010 fixant les modalités d'évaluation et de titularisation des professeurs des écoles stagiaires ;

**Vu** l'arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation des professeurs des écoles stagiaires;

**Vu** les propositions du jury académique en date du 22 juin 2020,

## Arrête

### Article 1 :

Est autorisé à effectuer une prolongation de stage à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020, le professeur contractuel bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE) dont le nom suit :

DPT	CIVILITE	PRENOM	NOM D'USAGE	VOIE ET ANNEE DE CONCOURS
77	Monsieur	Cyril	ENGLARO	Contractuel BOE 2018

### Article 2 :

La secrétaire générale de l'académie de Créteil et l'inspectrice d'académie - directrice académique des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 10 juillet 2020

Le recteur de l'académie de Créteil

  
Daniel AUVERLOT